



COMMISSION STATUTS et REGLEMENTS et OBLIGATIONS des CLUBS

PV27 St et Rég 4

PV téléphonique de la Commission Statuts et règlements et obligations des clubs du 28 août 2026

Président : Monsieur SABATIER Patrick

Présents : Messieurs ANASTASIO Alain, MONTAGNE Alain, ROMOJARO Mickaël,

Assiste : Madame FRANQUEMBERGUE Floriane (secrétaire administrative)

Début de la réunion : 10 h 00

Composition des divisions pour la saison 2026 – 2027

La composition des divisions est arrêtée en fonction :

- des décisions de la commission des statuts et règlements et obligations des clubs en date du 25 août 2026 (PV 23 St et Rég 3),
- des engagements des équipes seniors jeunes au 19 août 2026.

1.1 Championnat Départemental U15 ACCESS D2

La commission valide l'engagement des 24 équipes :

- ✓ AJ AUXERRE 3 – AJ AUXERRE 4 F – CHAMPIGNY 1 – CHAMPS SUR YONNE 1 – CHARBUY 1 / CHEVANNES 1 – COULANGES LA VINEUSE 1 – COURSON 1 – DIGES POURRAIN 1 / TOUCY 2 / CHAMPIGNELLES 1 – ECN 1 / AVALLON 2 – FONTAINE 1 – MAGNY 1 – MIGENNES 1 – MONÉTEAU 1 – MONT ST SULPICE 1 – PARON 2 – RAVIERES 1 – SENS JEUNESSE 1 – SENS JEUNESSE 2 – SERGINES 1 – ST FARGEAU 1 – ST GEORGES 1 – ST SAUVEUR 1 – TOUCY 1 / DIGES 2 / CHAMPIGNELLES 2 – VILLENEUVE LA GUYARD 1

La commission transmet à la commission technique.

1.2 U13 ACCESS D2

La commission valide l'engagement des 45 équipes :

- ✓ AILLANT 2 – AJ AUXERRE 1 F – ANDRYES 1 – APPOIGNY 1 – APPOIGNY 2 – AUXERRE STADE 3 – AUXERRE STADE 4 – AVALLON 2 – CERISIERS 1 – CHABLIS 1 – CHAMPIGNY 1 – CHAMPS SUR YONNE 1 – CHARBUY 1 – CHÉU 1 – CHEVANNES 1 – COURSON 1 – DIGES POURRAIN 1 / TOUCY 2 / CHAMPIGNELLES 1 – ECN 1 – FONTAINE 1 – GRON VÉRON 1 – GURGY 1 – HÉRY 2 – JOIGNY 3 – JOIGNY 4 – MAGNY 1 – MIGENNES 2 – MONÉTEAU 1 – PARON 3 – QUARRÉ 1 – RAVIERES 1 – SC SÉNONAIS 1 – SENS FC 4 – SENS FC 5 – SENS FP 1 – SENS JEUNESSE 1 – SERGINES 1 / PONT 1 / ST SÉROTIN 1 (ENT. SPS 89) – ST FARGEAU 1 – ST GEORGES 2 – ST SAUVEUR 1 – AS THORIGNY 1 – TONNERRE 2 – TOUCY 1 / DIGES 2 / CHAMPIGNELLES 2 – VERGIGNY / ST FLO P. 1 – VILLENEUVE LA GUYARD 1 – VINNEUF COURLON 1

La commission transmet à la commission technique.

1.3 Seniors Féminines

- Considérant le retrait de l'équipe de CHEU 1,

La commission inflige une amende 6.31 au club de CHEU pour « retrait de championnat équipe Seniors » (160€).

La commission transmet à la commission sportive.

Ententes – saison 2026/2027

La commission prend note et valide les ententes :

U7 :

- ✓ ST BRIS 1 / VENOY 1

U18 D2 :

- ✓ MAGNY 1 / QUARRE 1

U15 ACCESS D2 :

- ✓ MAGNY 1 / QUARRE 1

Challenge Convivialité :

- ✓ CHAMPS 1 / ST BRIS 1

Activité des clubs

La commission prend note de la demande de mise en inactivité partielle du club de Chéu pour sa catégorie seniors F.

Dates limites d'engagements

- Challenge de la Convivialité : jeudi 10 septembre 2026
- Foot en marchant : jeudi 10 septembre 2026
- U13-U15 F et Féminines Loisirs : jeudi 10 septembre 2026
- Ado loisirs : jeudi 10 septembre 2026
- Foot animation : jeudi 10 septembre 2026
- Futsal Championnat et/ou Coupe : mardi 15 septembre 2026
- Délai pour refuser un engagement en coupe : lundi 31 août 2026

Fin de la réunion : 11 h 00.

Le Président
SABATIER Patrick

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »